

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon – 27 mars 2014 – 14 heures

Promotion et formation à l'installation des jeunes médecins En panne ?

L'ISNAR-IMG vient de réaliser un état des lieux concernant différents outils de formation et d'aide à l'installation pour les médecins et internes en formation.

Cet état des lieux et nos propositions sont réunis dans le document annexé à ce communiqué.

L'ISNAR-IMG avait accueilli favorablement la création des Plateformes d'Appui aux Professionnels de Santé (PAPS) en 2011 puis salué l'instauration du référent à l'installation en 2012, mesure phare du *Pacte Territoire Santé* de Marisol TOURAINE, Ministre des Affaires sociales et de la Santé.

L'ISNAR-IMG avait tenu à préciser qu'il faudrait que ces annonces se concrétisent sur le terrain. Force est de constater que le résultat est plus que mitigé. **Il est temps que les Agences Régionales de Santé (ARS) prennent à bras le corps ces problématiques.**

Les PAPS sont encore en friche.

Entre les pages web encore en construction et le manque voire l'absence d'informations, les objectifs initiaux sont loin d'être atteints. En 2011, 95 % des internes de médecine générale déclaraient ne pas connaître les aides à l'installation. Trois ans plus tard, seulement douze PAPS sur vingt-cinq les répertorient.

L'ISNAR-IMG demande à ce qu'une rubrique soit dédiée à ces aides, afin qu'elles puissent jouer leur rôle de promotion des zones sous-dotées. Les démarches pour pouvoir accéder à ces aides doivent être détaillées sur toutes les PAPS.

Les référents installation ne sont pas visibles.

Plus d'un an après leur prise de fonction, nous constatons que trop peu d'entre eux ont été à l'initiative de contacts avec les structures locales représentant les internes de médecine générale. Nous déplorons que six structures locales n'aient même jamais eu de contact avec leur référent installation. Leurs noms et coordonnées ne sont présents que sur sept PAPS...

L'ISNAR-IMG demande à ce que les objectifs énoncés pour le référent installation soient respectés : il doit aller au contact des médecins en formation et futurs installés.

Chaque interne doit pouvoir identifier son référent installation comme l'interlocuteur privilégié pour ses démarches dans ce domaine.

La formation médicale initiale à l'installation n'est pas à la hauteur des enjeux.

Dans les facultés, sièges de la formation médicale initiale, nous constatons une grande disparité dans le contenu et le nombre des formations à l'installation proposées. Dans huit facultés, le Département Universitaire de Médecine Générale (DUMG) n'est pas à l'initiative de ces formations. Pire, dans deux facultés, il n'y a aucune formation à l'installation.

L'ISNAR-IMG demande que chaque interne de médecine générale reçoive obligatoirement une formation à l'installation au cours de son troisième cycle des études médicales.

Fort de ce document de propositions adopté en Conseil d'Administration il y a quelques jours, l'ISNAR-IMG souhaite s'associer aux travaux indispensables de développement des outils existants permettant de favoriser l'installation des jeunes médecins généralistes, et d'améliorer l'accessibilité aux soins sur l'ensemble du territoire.

L'incitation est la bonne solution pour lutter contre les déserts médicaux mais elle doit bénéficier de tous les moyens qui lui permettront d'être réellement efficace : aides répertoriés et connues, démarches centralisées et accessibles, interlocuteurs identifiés, a minima. Les internes de médecine générale sont prêts à s'installer sur l'ensemble des territoires.

Formez nous, nous vous soignerons !

Guillaume POGU,
Porte Parole de l'ISNAR-IMG.

Contacts Presse

Julien POIMBOEUF – Président

06 73 07 53 01 - president@isnar-img.com

Guillaume POGU – Porte Parole

06 73 07 52 85 - porteparole@isnar-img.com



286, rue Vendôme 69003 LYON

Tél. 04 78 60 01 47 / 06 73 07 53 00 - Fax : 04 78 60 27 14

administration@isnar-img.com - www.isnar-img.com

Siret 424 972 305 00025 – Code APE 912Z

Union de syndicats professionnels (livre IV du Code du Travail) et d'associations (loi 1901).

Déclarée représentative des résidents en médecine générale par le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité – 1999

Membre de la FAGE – 2001 – Membre du Conseil Supérieur des Hôpitaux - 2003